

**H07 V-K 35 BLEU CL. TGL RAL 5012**

Code article : 11338124

[article équivalent : 11338121](#)

**Données techniques**

Âme : cuivre nu souple, classe 5

Isolation : PVC

Tension de service Uo/U : 450 / 750 V AC

Tension d'essai : 2500 V AC pendant 5 mn

Plage de température : de - 5°C à + 70°C

Température max. admissible à l'âme :  
 en régime permanent : + 70°C  
 en régime de court-circuit : + 160°C

Rayon de courbure : fixe : 6 x ø

Traction statique : 15 N/mm<sup>2</sup> de section cuivre

Couleurs disponibles en homologation HAR : vert/jaune, noir, bleu, brun, gris, orange, rose, rouge, bleu clair RAL 5012, bleu foncé RAL 5010, violet, blanc

Couleurs disponibles sans homologation HAR : jaune et vert

Marquage : USE HAR H07 V-K

---

Variante : V2-K en 90°C sur demande  
Z-K sans halogène

---

Section (mm<sup>2</sup>) : 35

---

Section complète (mm<sup>2</sup>) : 35

---

∅ extérieur approx. mini (mm) : 9,7

---

∅ extérieur approx. maxi (mm) : 11,7

---

Intensité en régime permanent 2/3cond (A) : 110

---

(1) : (1) Intensités maximales (I<sub>z</sub>) valables pour :  
conducteurs posés dans un conduit en montage  
apparent ou encastré à température ambiante de  
30°C. Si les conditions sont différentes, il conviendra  
d'appliquer des facteurs de correction selon NF C  
15-100.

---

## Dimensions et poids

---

Poids article (Kg/Km) : 350

---

Poids cuivre (kg/km) : 322

---

## Conditionnement

---

Conditionnement : TGL

---

Mini de vente (TGL) : 50

---

## Normes et directives

---

Normes : EN 50525-2-21 : Câbles électriques - Câbles  
d'énergie basse tension de tension assignée au plus  
égale à 450/750 V (U0/U) - Partie 2-21 : câbles pour  
applications générales - Câbles souples isolés en  
matériau élastomère réticulé  
Non propagation de la flamme : IEC 60332-1-2 / VDE  
0472-804 / NF C 32-070 2.1 catégorie C3.  
RoHS : directive européenne 2011/65/UE.  
CENELEC HD 21.4.S2 et IEC 60228.  
Non propagation de la flamme : IEC 60332.1 / VDE  
0472-804 / NF C 32-070 2.1 catégorie C2.  
RoHS : directive européenne 2011/65/UE.  
Règlementation des Produits de Construction  
305/2011.  
Euroclasse selon RPC : Eca.

---

---

RoHS : Oui

---

Conforme CE : Oui

---